

MAITRE D'OUVRAGE :



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

OPERATION :

**REHABILITATION D'UN PLATEAU DE BUREAUX
EN CENTRE DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE
UNIVERSITAIRE LEA VION**

BATIMENT L UFR PSYCHOLOGIE – 14000 CAEN

PHASE :

**DCE
LOT N°01 : INSTALLATION DE CHANTIER, PLATRERIE
PEINTURE, PLAFOND, FAÏENCE ET SOL SOUPLE**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

COORDINATEUR SPS :

Bureau VERITAS
4 Place de Boston
14200 – HEROUVILLE SAINT-CLAIR

BUREAU DE CONTROLE :

BTP CONSULTANTS
23, rue de l'Avenir
14650 - CARPIQUET

BUREAU D'ÉTUDES – MOE :

SOTHIS
1 Route de Tessel
14210 VAL D'ARRY



ARCHITECTE :

Atelier TOT
1 cours d'Arry
14210 VAL D'ARRY



INDICE	DATE	MODIFICATION(S)	REALISE PAR	VERIFIE PAR
0	31/03/26	PREMIERE DIFFUSION	JR	QP
1	12/05/26	DEUXIEME DIFFUSION	JR	

SOMMAIRE

1	GENERALITES	3
1.1	Définition du projet	3
1.2	Consistance des travaux	4
1.3	Délai global des travaux tous corps d'état	5
2	LOT 01 – DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
1	ARTICLE 1 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SECURITE ET D'INSTALLATION DE CHANTIER	6
1.1	Installation de chantier (Base vie et aire de stockage)	6
1.2	Balisage et signalétique de chantier	7
1.3	Cloison provisoire	7
1.4	Protection des sols et des ouvrages	8
1.5	Modalités de gestion et d'enlèvement des déchets	8
1.6	Constat d'huissier	8
1.7	Nettoyage fin de chantier	9
1.8	Dossier des Ouvrages Exécutés	9
2	ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX PREPARATOIRES	10
2.1	Dépose d'une cloison existante	10
2.2	Dépose des cloisons bois et stratifiées existantes	10
2.3	Dépose du faux plafond suspendu	10
3	ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX DE FAUX-PLAFOND, PLATRERIE ET PEINTURE	11
3.1	Rebouchage d'une ouverture	11
3.2	Dépose, adaptation et repose du faux plafond	12
3.3	Fourniture et pose d'un faux plafond	12
3.4	Joues plâtre	13
3.5	Fourniture et pose de cloison hydrofuge	14
3.6	Fourniture et pose de cloison CF 1h	14
3.7	Fourniture et pose de plaque de plâtre acoustique - abouts de cloison	14
3.8	Retouche de plâtrerie	15
3.9	Redressage au mortier, finition lisse	15
3.10	Mise en peinture des murs, poteaux, joues et cloisons	15
3.11	Mise en peinture des faïences	16
3.12	Mise en peinture des portes et menuiserie	16
4	ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES TRAVAUX DE FAIENCE – SOL SOUPLE	17
4.1	Dépose de la faïence	17
4.2	Fourniture et pose d'un SEL et de Faïence	17
4.3	Fourniture et pose de plinthe carrelage à gorge	18
4.4	Reprises carrelage et faïence	18
4.5	Fourniture et pose de sol souple	18
4.6	Fourniture et pose de plinthe PVC	19
4.7	Rebouchage sol PVC existant	19
4.8	Nettoyage sol PVC existant conservé y compris plinthe	19
4.9	Nettoyage faïence conservée	20
5	OPTIONS	21
5.1	Mise en peinture du plafond	21
5.2	Mise en peinture radiateur à eau	21
5.3	Dépose moquette	21
5.4	Fourniture et pose de sol souple - SE107/SE108	22
5.5	Fourniture et pose de plinthe PVC	22

1 GENERALITES

1.1 Définition du projet

NATURE ET LIEU DE L'OPERATION

Le présent cahier des charges définit les travaux de réhabilitation d'un plateau de bureaux en centre de consultation psychologique universitaire Léa Vion :

**Bâtiment L –Aile SE - UFR Psychologie – Université de Caen
14000 Caen**

TRANCHE(S) :

Les travaux du présent lot feront l'objet d'une seule tranche.

OPTION(S) :

Des options sont prévues au marché.

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE :

Aucun bordereau de prix unitaire n'est prévu au marché.

ALLOTISSEMENT :

En 4 lots :

- Lot 01 : Installation de chantier, plâtrerie, peinture, plafond, faïence et sol souple,
- Lot 02 : Menuiseries intérieures,
- Lot 03 : Électricité,
- Lot 04 : Plomberie.

MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU PLOMB

Aucune présence d'amiante et de plomb n'a été détecté.

1.2 Consistance des travaux

INSTALLATION DE CHANTIER

- Base vie et aire de stockage,
- Balisage et signalétique,
- Fermeture espace de chantier,
- Mise en place de protections des sols.

PLATRERIE, PEINTURE, PLAFOND, FAIENCE ET SOL SOUPLE

- Dépose de cloison de distribution et stratifié,
- Dépose et nettoyages des faïences,
- Remplacement faux plafond sanitaires,
- Adaptation faux plafond circulation,
- Pose de cloison de distribution hydrofuge et CF 1h,
- Pose d'une plaque de plâtre acoustique en about de cloison,
- Retouche de plâtrerie,
- Redressage au mortier des poteaux de la circulation,
- Mise en peinture des murs, poteaux, cloisons, portes et faïences,
- Pose de faïence sur nouvelle cloison y compris plinthe,
- Reprise carrelage existant,
- Pose de sol souple y compris plinthe PVC,
- Nettoyage du sol existant.

MENUISERIES INTERIEURES

- Dépose des meubles et d'une menuiserie existante,
- Pose de deux ensembles menuisés,
- Pose d'une menuiserie,
- Pose d'une porte vitrée,
- Pose de meubles sous évier,
- Pose de nouvelle signalétique,
- Pose de joint brosse acoustique,
- Pose de cloisons stratifiée,
- Pose de volet de désenfumage,
- Pose de ventouse électromagnétique y compris raccordement au SSI existant,
- Pose de ferme porte automatique,
- Remplacement des stores occultants en SE118-120-121-122.

ELECTRICITE

- Dépose appareillages existants (prises, interrupteurs, goulottes et luminaires),
- Neutralisation et remise en fonction des têtes de détection incendie
- Pose de coffret de protection,
- Reprise tableau électrique,
- Fourniture et pose de goulotte PVC 3 compartiments y compris appareillages,
- Pose de dalle Led, de spot Led et de luminaires muraux,
- Pose de lecteur badge TIL,
- Fourniture, pose et alimentation DM et DM pour ouverture de porte,
- Alimentation ventouse électromagnétique et raccordement SSI existant,
- Fourniture, pose et alimentation pour captation vidéo,
- Fourniture, pose et alimentation témoin lumineux - WC PMR
- Fourniture, pose et alimentation BAES à raccorder à la télécommande du tableau.

PLOMBERIE/CHAUFFAGE

- Dépose, adaptation des réseaux et repose du ballon instantané sous évier - SE109,
- Dépose et évacuation WC, urinoirs, lavabos et lave-main existants compris neutralisation des réseaux EF/EV si nécessaire,
- Fourniture et pose d'une cuvette enfant y compris raccordement sur réseaux EF et EV,
- Dépose, adaptation et repose de WC existants y compris adaptation des réseaux.

1.3 Délai global des travaux tous corps d'état

Période de préparation : 1 mois

Travaux TCE : 2 mois et demi

2 LOT 01 – DESCRIPTION DES OUVRAGES

1 ARTICLE 1 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SECURITE ET D'INSTALLATION DE CHANTIER

1.1 Installation de chantier (Base vie et aire de stockage)

L'ENTREPRISE doit la fourniture et la mise en place d'une cabane de chantier comprenant un local servant de salle de réunion, un réfectoire, un bloc sanitaire chimique. La zone sera fermée par des barrières métalliques à ossature tubulaire et remplissage en treillis soudés, maintenues par des plots béton (HERAS). Le maintien des clôtures devra être étudié pour qu'aucune contrainte (vandalisme ou effets des vents) ne vienne compromettre la sécurité des personnes.

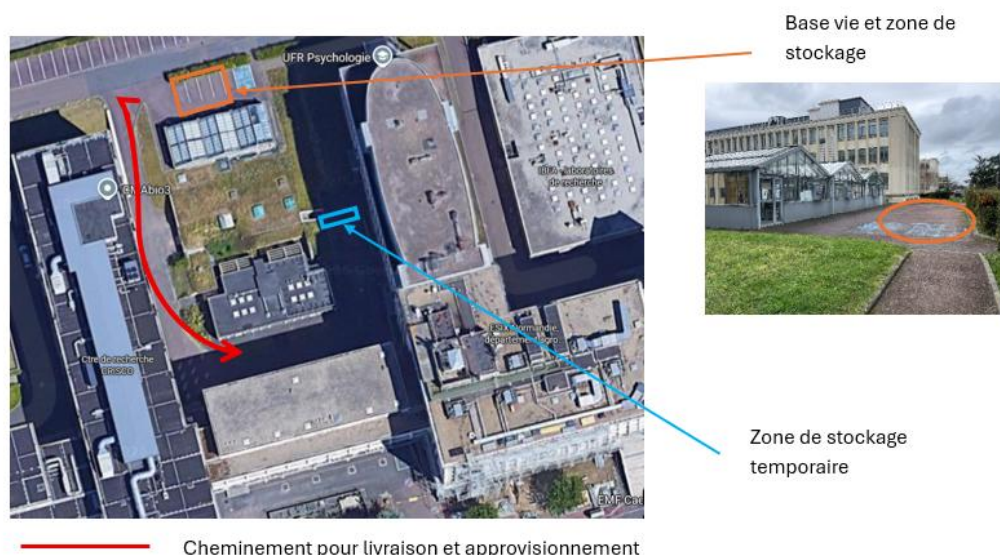
L'ENTREPRISE devra le nettoyage régulier de ces locaux et la mise en place de la signalétique réglementaire de chantier et le raccordement de l'Alimentation en Eau Potable (AEP), en Eau Usée (EU) et en Eau Vanne (EV) de la cabane de chantier et du sanitaire y compris la fourniture d'un compteur d'eau de chantier.

Dans le cas de l'impossibilité du raccord sur les réseaux EU et EV existants, l'ENTREPRISE devra l'installation d'un bloc sanitaire sec.

L'ENTREPRISE doit s'assurer de la présence d'un point d'eau dans le bâtiment, auquel cas, l'entreprise devra s'alimenter par ses propres moyens (ex. : bouteilles, jerrican).

L'ENTREPRISE doit également le raccordement électrique de la base vie sur le tableau électrique le plus proche.

L'ENTREPRISE aura à sa charge l'ensemble des frais de consommations d'eau et d'électricité relatifs à l'exécution des travaux.



Aménagement au sol d'une aire de stockage (matériaux, matériel et bennes) fermé par des barrières métalliques à ossature tubulaire et remplissage en treillis soudés, maintenues par des plots béton (HERAS). Le maintien des clôtures devra être étudié pour qu'aucune contrainte (vandalisme ou effets des vents) ne vienne compromettre la sécurité des personnes.

Localisation : Voir photo

1.2 Balisage et signalétique de chantier

PANNEAU DE CHANTIER

Fourniture et pose d'un panneau de chantier, de surface 3x2m avec polychromie et texte au choix du Maître d'Ouvrage. Le modèle sera fourni par le Maître d'Ouvrage/Maître d'Oeuvre.

La pose du panneau se fera sur une ossature en bois de type chevrons en bois scellés dans des plots béton.

L'ENTREPRISE devra l'entretien, et tous les déplacements nécessaires ainsi que le repli. Le panneau de chantier sera à remplacer autant de fois que nécessaire en cas de détérioration.

SIGNALÉTIQUE

L'ENTREPRISE doit, pendant toute la durée du chantier, l'ensemble des signalétiques et balisages nécessaires du chantier. Cette prestation comprend notamment :

- La signalétique d'accès aux locaux base vie et salle de réunions,
- La signalétique d'accès aux sanitaires accessibles aux personnels de chantier,
- La signalétique des circulations horizontales et vestiaires accessibles aux personnels de chantier et/ou interdits aux mêmes personnels,
- La signalisation d'interdiction de fumer dans les locaux,
- La signalétique d'interdiction d'accès au chantier par le public,
- Le balisage des circulations en fonction du phasage,

L'ensemble de la signalétique devra régulièrement être maintenue en état.

Toutes les garanties de sécurité devront être prises suivant les normes en vigueur.

Localisation : Pour l'ensemble du chantier

1.3 Cloison provisoire

Le présent article a pour objet la mise en place d'une fermeture provisoire destinée à sécuriser l'accès à la zone de chantier et à en interdire l'accès aux usagers et aux tiers non autorisés. L'ENTREPRISE devra prévoir la fourniture et la fixation de panneaux OSB ép. minimal de 12 mm incluant la réalisation d'ossature support rigide assurant la tenue mécanique de l'ensemble.

L'accès au chantier se fera côté SE-124. Cet accès sera équipé d'un système de fermeture (serrure, verrou ou équivalent). Un double des clés sera fourni à l'ensemble des intervenant du projet.

Y compris toutes sujétions nécessaires à la parfaite stabilité et sécurité de l'ouvrage. L'ENTREPRISE devra la dépose complète des deux cloisonnements.

Localisation : Aux deux extrémités des circulations SE-117 et SE-124

1.4 Protection des sols et des ouvrages

L'ENTREPRISE prévoira l'ensemble des protections de chantier nécessaires pour la réalisation des travaux et prendra toutes les mesures pour éviter la propagation des poussières.

Les sols, menuiseries, sanitaires et équipements devront être protégés par des plaques ou rouleaux semi-rigide de 3 à 4mm d'épaisseur et de type Protecta Panneau ou équivalent. Chaque panneaux ou lés devront être liés entre eux par de la bande adhésive.

Du film polyane pourra être mis en place pour la protection de certains éléments, cependant celui-ci devra être de forte épaisseur et maintenu par de la bande adhésive.

- Protection des sols par plaque semi-rigide de 3mm,
- Protection des équipements sanitaires (WC, lavabos, etc.) par plaque semi-rigide de 4mm,
- Protection des équipements spéciaux.

Localisation : Pour l'ensemble du chantier

1.5 Modalités de gestion et d'enlèvement des déchets

L'ENTREPRISE doit la gestion, l'évacuation et le traitement des déchets de chantier comprenant notamment la main d'œuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement et toutes les sujétions afférentes à ces déchets.

Localisation : Pour l'ensemble du chantier

1.6 Constat d'huissier

L'entreprise devra procéder à un constat par huissier de l'état des lieux :

- Des voiries internes avant travaux.
- Des espaces végétalisés et des enrobés.
- Des accès.
- Des parties intérieures.
- Des parties et équipements privatifs suivant demande des propriétaires.

Leur remise en état sera obligatoire en fin de chantier.

Localisation : Suivant liste définie dans le présent article

1.7 Nettoyage fin de chantier

L'ENTREPRISE doit la réalisation d'un nettoyage complet de la zone de travaux et de ces abords par une entreprise spécialisée une première fois avant les Opérations Préalables à la Réception et une seconde fois avant la réception avec notamment :

- Ramassage des détritrus, objets, débris restant encore dans l'emprise de la zone chantier,
- Nettoyage et balayage des abords du bâtiment,
- Remise en état des zones conservées dégradées par les travaux,
- Chargement et évacuation par tous moyens adaptés des gravats et déchets, y compris frais de décharge,
- Nettoyage, dépoussiérage et lavage :
 - o Des murs,
 - o Des vitres,
 - o Des portes,
 - o Des sols,
 - o Des appareillages sanitaires,
 - o Etc. (liste non exhaustive).
- Déblayage des résidus de travaux,
- Etc.

L'ENTREPRISE devra le nettoyage général du chantier quotidiennement, toutefois chaque, entreprise devra le nettoyage des déchets propres à leur lot.

L'ENTREPRISE devra le repli de toutes les installations.

Localisation : Suivant liste définie dans le présent article

1.8 Dossier des Ouvrages Exécutés

L'ENTREPRISE doit la remise d'un dossier des ouvrages exécutés au maître d'œuvre (pour visa) et au maître de l'ouvrage à la réception des travaux.

Ce document de synthèse sera composé à minima :

- D'un mémoire technique reprenant les travaux réalisés,
- Toutes les notes de calculs demandées,
- Les avis techniques des matériaux utilisés,
- Les fiches techniques des produits,
- Les essais COPREC et fiches d'autocontrôles,
- Les plans nécessaires à la bonne compréhension,
- Les plans en DWG avec l'implantation des nouveaux ouvrages et transformations du nouveau projet sur la base de fichiers existants
- Tous documents demandés par le maître de l'ouvrage, le bureau de contrôle ou le maître d'œuvre pendant la durée des travaux.

Localisation : Pour l'ensemble du chantier

2 ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1 Dépose d'une cloison existante

L'ENTREPRISE doit la démolition, l'évacuation et le coltinage de tous les matériaux et éléments, soit :

- Isolant,
- Cloisons, ossatures, rails et fixations,
- Plinthe PVC et bois,
- Etc.

Tous les matériaux devront être emmenés en décharge avec bordereaux de tri.

Localisation : Entre circulation SE-117 et SE-119

2.2 Dépose des cloisons bois et stratifiées existantes

L'ENTREPRISE doit la démolition, l'évacuation et le coltinage de tous les matériaux et éléments, soit :

- Panneaux bois et stratifiés
- Ossatures, fixations et rails,
- Pied support,
- Etc.

La hauteur maximale est de 2,70m. Tous les matériaux devront être emmenés en décharge avec bordereaux de tri.

Localisation : Entre SE-111 et SE-110 et séparations des Sanitaires– Voir plan démolition

2.3 Dépose du faux plafond suspendu

L'ENTREPRISE doit la démolition, l'évacuation et le coltinage de tous les matériaux et éléments, soit :

- Faux-plafond suspendu,
- Ossatures, fixations et rails,
- Etc.

Tous les matériaux devront être emmenés en décharge avec bordereaux de tri.

Localisation : SE-111, SE-110 et SE-119 – Voir plan démolition

3 ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX DE FAUX-PLAFOND, PLATRERIE ET PEINTURE

POUR TOUS LES OUVRAGES DE PLATRERIE

- Fourniture, manutention, stockage et mise en œuvre des plaques et des divers accessoires,
- Tous travaux de mise en œuvre conformément à l'avis technique et aux prescriptions techniques du fabricant,
- Ossature métallique galvanisée compris fixation mécanique des coulisses hautes et basses délimitant un vide de construction et emboîtements des montants,
- Les rails permettront de supporter l'isolant sur une hauteur de 2,70 m,
- Interposition d'un feutre bitumineux (pièces sèches) ou d'un film polyéthylène (pièces humides) sous le rail bas,
- Plaque de plâtre cartonnée à bords amincis haute dureté et hydrofuge (pièces humides) et acoustique (about de cloisons),
- Incorporation d'une isolation en panneau semi-rigide en laine minérale,
- Fixation des lisses horizontales intermédiaires en profilés métalliques,
- Renforts pour consoles et appareils sanitaires (les positionnements seront indiqués par le corps d'état concerné),
- Calicot et façon de joints ratissés entre plaques et jonction entre murs et plafonds,
- Coupes biaises, entailles, réservation pour grilles et divers,
- Renforts d'angle par arêtes métalliques constitués de deux feuilles d'acier ou bandes armées, collés sur support de hauteur d'étage,
- Raidisseurs éventuels,
- Reprise intermédiaire,
- Traitement des joints par calicot, rebouchage des trous, calfeutrements, garnissages, enduit surfinition éventuel de finition sur l'ensemble de ces cloisons,
- Habillage en plaque de plâtre du chant lors de l'arrêt du doublage et des embrasures,
- Nettoyage après coup,
- Échafaudage et platelage éventuel,
- Parements livrés prêts à peindre,
- La conception de ces cloisons de doublage devra avoir obtenu un avis technique,
- La mise en œuvre sera conforme à la réglementation en vigueur, aux avis techniques et recommandations du fournisseur.
- Réalisation des joints acryliques en périphérie des menuiseries et ses plinthes.

3.1 Rebouchage d'une ouverture

L'ENTREPRISE devra :

- Protection soignée des ouvrages périphériques et des sols existants,
- Rebouchage de l'ouverture dans cloison par comblement par plaque de plâtre,
- Finition réalisée par mise en œuvre d'enduit de ratissage 2 faces, livrés prêts à peindre.

Compris toutes sujétions pour traitement des joints conformément à la réglementation en vigueur et avis techniques du fabricant.

Localisation : Entre SE-116 et SE-119

3.2 Dépose, adaptation et repose du faux plafond

L'ENTREPRISE doit prévoir la dépose, l'adaptation et la repose des faux plafonds des circulation pour permettre les passages des réseaux courant fort/courant faible et le positionnement des nouvelles cloisons.

Tous les éléments des plafonds seront entreposés pendant la durée d'intervention de l'électricien.

Toutes les dalles de faux-plafonds, suspente et ossatures métallique qui seront abîmés lors de la dépose/repose seront remplacés et identique à l'existant.

L'ENTREPRISE devra la dépose avec soin, le stockage ainsi que l'adaptation des faux plafonds existants comprenant :

- Protection des ouvrages adjacents,
- Dépose avec soin des faux plafonds y compris ossatures, suspentes et fixations,
- Stockages des dalles et ossatures existantes,
- Toutes sujétions de maintien du plafond existant par étaieement le temps de la dépose,
- Adaptation de l'ossature secondaire avec remplacement des cornières et suspentes si nécessaire,
- Coltinage et évacuation des déchets et gravats en décharge n'ayant pas pu être réutilisés.

Y compris toutes sujétions de remplacement et d'ajout de système de fixation.

Localisation : Jonction SE-119, Circulation SE-117, Circulation SE-124, Ensemble menuisé NORD - SE-117 et Ensemble menuisé SUD - SE-124 – Voir plan projet

3.3 Fourniture et pose d'un faux plafond

L'ENTREPRISE doit la fourniture et pose d'un faux plafond en panneaux de laine minérale sur ossature métallique, y compris l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose constitués de :

- Dalles en laine de roche de 22 mm d'épaisseur,
- Dalles de 60 x 60 cm de teinte blanche et lisse sur la partie visible,
- Dalles hydrofuges dans les locaux humides,
- Réaction au feu A1,
- Ossature métallique apparente à bord droits en 1, en aluminium prélaqué avec coloris assorti aux dalles minérales,
- Aspect face visible : lisse de teinte blanche,
- Y compris suspentes, chevilles, cornières, entretoises, porteurs et tout accessoires de pose,
- Y compris habillage des émergences des murs, habillage des débords, fermeture des trappes, etc.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L'ENTREPRISE déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc. de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties de sécurité.

Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état. Sur des supports en béton, ces fixations se feront par pisto-scellement.

L'ENTREPRISE doit reconnaître et se renseigner sur les caractéristiques de la structure support. Il s'assurera que cette structure pourra répondre aux sollicitations mécaniques prévues.

Dans le cas de plancher préfabriqué, il prendra contact avec l'entrepreneur ayant réalisé le plancher afin de déterminer d'une manière précise les points de fixation afin de ne pas détériorer les torons précontraints.

Sur des supports métalliques, ces fixations se feront soit par boulonnage sur percements prévus en attente, soit à l'aide de colliers, étriers ou crochets spéciaux. Sur des supports en bois, ces fixations se feront par tire-fonds ou vis à bois de dimensions adéquates.

Tous les éléments de l'ossature et ceux de fixation en métal ferreux seront traités contre la corrosion, soit par galvanisation à chaud, soit par métallisation au zinc, éventuellement, mais en aucun cas par peinture spéciale.

Localisation : SE-111, SE-110 et SE-119

3.4 Joes plâtre

L'ENTREPRISE doit la réalisation de joes verticale en plaque de plâtre pour rattraper une hauteur d'environ 30 cm comprenant :

- Mise en place de plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, compris fixation en pied et en tête de la joe dans l'ossature du faux plafond,
- Compris talon en partie basse, tous détails de liaison et de réglage, découpes, joints, façon de cintrage, manutention, garnissages, calfeutrements, échafaudage ou platelage de travail, protections, nettoyage, tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation,
- Fixation mécanique des rails hauts et bas,
- Calicot et façon de joints ratissés entre plaques et jonction entre murs et plafonds,
- Coupes biaises, entailles, réservation pour grilles et divers, garnissages et calfeutrements,
- Renforts d'angle par arêtes métalliques constitués de deux feuilles d'acier ou bandes armées, collés sur support de hauteur d'étage,
- Traitement des joints par calicot, rebouchage des trous, calfeutrements, garnissages, enduit surfon éventuel de finition sur l'ensemble de ces cloisons, profil de finition type PLACOLISTEL ou produit équivalent le cas échéant,
- Nettoyage après coup,
- Échafaudage et platelage éventuel,
- Compris toutes sujétions de réalisation et d'incorporation,
- Parement livré prêt à peindre.

Localisation :SE-117 et SE-119

3.5 Fourniture et pose de cloison hydrofuge

L'ENTREPRISE doit la fourniture et la pose de cloisons séparatives hydrofuge.

CARACTERISTIQUES :

- Epaisseur totale de la cloison : 72mm
- Largeur de l'ossature : 48mm,
- Epaisseur de l'isolant : 45mm,
- Plaques de parement haute dureté hydrofuge de 13mm d'épaisseur,
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 1 x 13mm,
- Hauteur maximale : 3,40ml,
- Degré coupe-feu : EI30,
- Affaiblissement acoustique : 39dB.

Localisation : Entre SE-111 et SE-110

3.6 Fourniture et pose de cloison CF 1h

L'ENTREPRISE doit la fourniture et la pose de cloisons séparatives.

CARACTERISTIQUES :

- Epaisseur totale de la cloison : 98mm
- Largeur de l'ossature : 62mm,
- Epaisseur de l'isolant : 60mm,
- Plaques de parement haute dureté hydrofuge de 18mm d'épaisseur,
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 1 x 18mm,
- Hauteur maximale : 3,40ml,
- Degré coupe-feu : EI60,
- Affaiblissement acoustique : 50dB.

Localisation : Nouveau cloisonnement SE-117 et SE-124

3.7 Fourniture et pose de plaque de plâtre acoustique - abouts de cloison

L'ENTREPRISE devra la fourniture et la pose de plaque de parement plâtre acoustique sur les abouts de cloisons existants. Parement livré prêt à peindre.

Les nouvelles plaques devront être positionnées sur une seule face afin de ne pas obstruer l'ouverture des battants des menuiseries extérieures.

Localisation : SE-120/121 - SE-121/122 - SE-104/108

3.8 Retouche de plâtrerie

L'ENTREPRISE devra toutes les reprises de plâtrerie et raccords liés aux travaux sur les ouvrages et ouvrages mitoyens en lien avec les déposes.

Reprise de plâtrerie comprenant :

- Protection soignée des ouvrages périphériques et des sols existants,
- Enlèvement de toutes chevilles, clous et vis et rebouchage,
- Brossage et nettoyage des surfaces à reprendre,
- Reprise à l'enduit plâtre en 2 couches, épaisseur adaptée pour alignement au nu existant des parois
- Compris rebouchage des trous existants, des trous de reprises avec les lots techniques, garnissage des cadres de menuiseries et plinthes, dressement des arêtes et des angles.

Finition des parements lisses prêts à peindre.

Localisation : L'ensemble des bureaux, le rebouchage des prises existantes et les circulations SE117 et SE-124

3.9 Redressage au mortier, finition lisse

L'ENTREPRISE doit la réalisation de ratissage sur les parois béton comprenant :

- Dépoussiérage des surfaces,
- Enduit de lissage et débullage des bétons,
- Egrenage des imperfections et dépoussiérage des surfaces,
- Garnissage et ratissage en plusieurs couches (2 minimums) à la main ou à la machine afin d'avoir une paroi lisse et plane,
- Ponçage et dépoussiérage entre chaque couche,
- Dressement des arêtes et des angles,
- Finition des parements lisses prêts à peindre.

Localisation : SE-109 sur ancienne crédence et Poteaux SE-117 et SE-124 (x4)

3.10 Mise en peinture des murs, poteaux, joues et cloisons

L'ENTREPRISE doit la réalisation de travaux de peinture, avec peinture acrylique mat :

- Rebouchage des trous et aspérités,
- Couche d'impression adaptée à la nature du support,
- Révision des surfaces,
- Enduit non repassé,
- Ponçage,
- Époussetage,
- Application de 2 couches de peinture au rouleau ou au pistolet,
- Couleur(s) au(x) choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage.

Compris toutes sujétions de rechampissage, protection des ouvrages périphériques, tous nettoyages nécessaires. L'ENTREPRISE devra la mise en peinture des réseaux de chauffage apparent.

Localisation : L'ensemble de la zone de travaux y compris murs de circulation (SE-117b) côté amphithéâtre et des abouts de cloisons reprises

3.11 Mise en peinture des faïences

L'ENTREPRISE doit la réalisation de travaux de peinture, avec peinture époxy :

- Rebouchage des trous et aspérités,
- Couche d'impression adaptée à la nature du support,
- Révision des surfaces,
- Enduit non repassé,
- Ponçage,
- Époussetage,
- Application de 2 couches de peinture au rouleau ou au pistolet,
- Couleur(s) au(x) choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage.

Compris toutes sujétions de rechapissage, protection des ouvrages périphériques, tous nettoyages nécessaires.

Localisation : SE-117b, SE-117 et SE-124

3.12 Mise en peinture des portes et menuiserie

L'ENTREPRISE doit la réalisation de travaux de peinture, avec peinture acrylique mat :

- Dépose des plaques signalétiques,
- Rebouchage des trous et aspérités,
- Couche d'impression adaptée à la nature du support,
- Révision des surfaces,
- Enduit non repassé,
- Ponçage,
- Époussetage,
- Application de 2 couches de peinture au rouleau ou au pistolet,
- Couleur(s) au(x) choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage.

Compris toutes sujétions de rechapissage, protection des ouvrages périphériques, tous nettoyages nécessaires.

Localisation : L'ensemble des portes y compris SE-111, porte DAS zone travaux et montant porte accès SE-124

4 ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES TRAVAUX DE FAÏENCE – SOL SOUPLE

4.1 Dépose de la faïence

L'ENTREPRISE doit la dépose, l'évacuation et le coltinage de la faïence. Y compris toutes sujétions de reprise de la planéité du revêtement. Finition des parements lisses prêts à peindre



Localisation : SE-109 et Poteaux SE-117 et SE-124 (B/E/F/G)

4.2 Fourniture et pose d'un SEL et de Faïence

Au préalable l'ENTREPRISE doit la fourniture et la pose d'un SEL des supports de locaux humides :

- Type KERDI 200 de Schlüter, ou produit techniquement équivalent,
- Natte d'étanchéité en polyéthylène souple revêtue d'un non-tissé spécial sur ses deux faces.
- Imperméable à l'eau et à la vapeur d'eau, résistant aux contraintes chimiques et imputrescible,
- Le support devra présenter une bonne planéité et être exempt de tout composant susceptible d'empêcher l'adhérence,
- Pose au mortier colle, adapté avec un peigne de 4mm,
- Les raccords seront traités soit par recouvrement, soit par chevauchement de 5 cm minimum,
- Prévoir la remontée d'étanchéité sur les parois verticales et la pénétration des réseaux dans la dalle sur une hauteur de 10 cm.

Fourniture et pose de faïence de couleur identique à l'existant ou au choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage dans une large gamme rectangulaire 40x20 posée avec une colle adaptée au support, y compris découpes soignées. Jointoiement au mortier colle de teinte blanc d'épaisseur identique à la faïence existante. Carrelage retaillé et rétifé (droit).

Les chants visibles et les angles seront émaillés ou à défaut protégés par une baguette en acier laqué et toutes sujétions de finitions.

Localisation : Nouvelle cloison SE-110 et SE-111 – Toute hauteur

4.3 Fourniture et pose de plinthe carrelage à gorge

Fourniture et pose de plinthes à gorge en grès céramique sur murs, pose au mortier-colle ou mortier de ciment sous avis technique. Joints minces au mortier, couleur assortie aux éléments de sol.

Y compris toutes découpes, calibrage, traçage, etc... Pièces complémentaires nécessaires à une parfaite finition (angles rentrants, angles saillants). Protection et nettoyage avant réception.

Y compris toutes sujétions.

Localisation : Nouvelle cloison SE-110 et SE-111

4.4 Reprises carrelage et faïence

L'ENTREPRISE devra le remplacement d'un carreau de faïence et d'une plinthe carrelage, cette prestation comprendra :

- Grattage et grenaillage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan,
- Evacuation en décharge agréée suivant tri,
- Remplacement à l'identique,
- Reprise des joints.

Localisation : Plinthe SE111 et Circulation côté amphithéâtre

4.5 Fourniture et pose de sol souple

L'ENTREPRISE doit la fourniture et la pose d'un revêtement de sol en PVC en lés de marque FORBO et type Sarlon primeo 43 ou équivalent :

- Primaire d'accroche,
- Ecollage suivant la nature du support de la classe du revêtement,
- Lés PVC de 2m,
- Joints soudés à chaud,
- Coupes, ajustages,
- Format(s) et couleur(s) au(x) choix du maître d'ouvrage,
- Classement U4 P3 E3 C2,
- Epaisseur 2 mm (couche d'usure, armature fibré),
- Efficacité acoustique bruit de choc : $L_w=19\text{dB}$,
- Réaction au feu de classe M4 minimum,
- Barre de seuil en jonction avec le sol existant.

L'ENTREPRISE devra assurer le rebouchage de toutes les engravures ainsi que la remise en état des démarcations des sols existants. La planéité devra être garantie afin de permettre la bonne exécution du nouveau revêtement de sol.

Localisation : SE-119

4.6 Fourniture et pose de plinthe PVC

Après préparation du support, fourniture et pose collée des plinthes PVC de type TARALAY Vynaflex 80, ou matériaux techniquement équivalents, sur murs, doublages et cloisons.

Assemblage des plinthes PVC avec le sol PVC par thermo-soudage, y compris toutes coupes, découpes, entailles, habillages, chutes, ajustage, marouflage, arasement, calepinage et système d'accroche en accord avec le maître d'Ouvrage, protections, et nettoyage en fin des travaux.

Les jonctions sol/mur sont traitées par des profilés PVC :

- Se place en pied de cloison pour assurer une continuité entre les revêtements de sol et de mur.
- Evite l'encrassement en assurant étanchéité et esthétique.

Les plinthes seront collées et un joint acrylique sera appliqué afin de parfaire la pose et l'esthétique. La colle et le joint acrylique seront de marque Bostik ou équivalent

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant et les avis techniques.

Décors et nuances au choix de l'Architecte et du Maître d'ouvrage suivant nuancier à fournir par l'entreprise.

Localisation : SE-119 et cloison nouvellement créé SE117 et SE 124

4.7 Rebouchage sol PVC existant

Suite à la dépose des bancs existants par les Services de l'Université de Caen, l'ENTREPRISE devra le rebouchage des anciens trous de fixation présent au niveau du sol existant.

Le mastic utilisé permettra une résistance accrue au passage et garantira une durabilité de la reprise. Y compris toutes sujétions de préparation du support.

Localisation : Emplacement des anciens bancs – SE-117 et SE-124

4.8 Nettoyage sol PVC existant conservé y compris plinthe

La prestation comprend :

- L'enlèvement des protections provisoires,
- Dépoussiérage préalable par balayage humide ou aspiration,
- Le nettoyage en profondeur des revêtements et des plinthes avec produits détergents adaptés,
- Utilisation de monobrosse ou autolaveuse,
- Grattage manuel avec outils non détériorant,
- L'élimination des taches, traces de colle, peinture, plâtre ou autres résidus de chantier
- L'évacuation des déchets issus du nettoyage.

Localisation : L'ensemble de la zone de travaux

4.9 Nettoyage faïence conservée

La prestation comprend :

- L'enlèvement des protections provisoires,
- Dépoussiérage préalable,
- Le nettoyage en profondeur des revêtements et des joints avec produits détergents adaptés,
- Grattage manuel avec outils non détériorant,
- L'élimination des taches, peinture, plâtre ou autres résidus de chantier,
- L'évacuation des déchets issus du nettoyage.

L'ENTREPRISE devra la réfection des joints détériorés à la suite du nettoyage.

Localisation : SE-110 et SE-111

5 OPTIONS

5.1 Mise en peinture du plafond

L'ENTREPRISE doit la réalisation de travaux de peinture, avec peinture acrylique mat :

- Rebouchage des trous et aspérités,
- Couche d'impression adaptée à la nature du support,
- Révision des surfaces,
- Enduit non repassé,
- Ponçage,
- Époussetage,
- Application de 2 couches de peinture au rouleau ou au pistolet,
- Couleur(s) au(x) choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage.

Compris toutes sujétions de rechampissage, protection des ouvrages périphériques, tous nettoyages nécessaires.

Localisation : SE-107

5.2 Mise en peinture radiateur à eau

L'ENTREPRISE doit la réalisation de travaux de peinture, avec peinture glycéro ay acrylique prévu pour une résistance à la haute température :

- Application d'une couche primaire anti-rouille si support brut ou oxydée,
- Couche d'impression adaptée à la nature du support,
- Ponçage,
- Époussetage,
- Application de 2 couches de peinture au rouleau ou au pistolet,
- Couleur(s) au(x) choix de l'Architecte et du maître d'ouvrage.

Compris toutes sujétions de protection des ouvrages périphériques, tous nettoyages nécessaires.

Localisation : L'ensemble des radiateurs de la zone de travaux

5.3 Dépose moquette

L'ENTREPRISE doit la dépose, l'évacuation et le coltinage de la moquette. Y compris toute sujétions d'utilisation de matériel et matériaux nécessaire à sa dépose.

Localisation : SE-107 et SE-108

5.4 Fourniture et pose de sol souple - SE107/SE108

L'ENTREPRISE doit la fourniture et la pose d'un revêtement de sol en PVC en lés de marque FORBO et type Sarlon primeo 43 ou équivalent :

- Primaire d'accroche,
- Ecollage suivant la nature du support de la classe du revêtement,
- Lés PVC de 2m,
- Joints soudés à chaud,
- Coupes, ajustages,
- Format(s) et couleur(s) au(x) choix du maître d'ouvrage,
- Classement U4 P3 E3 C2,
- Epaisseur 2 mm (couche d'usure, armature fibré),
- Efficacité acoustique bruit de choc : Lw=19dB,
- Réaction au feu de classe M4 minimum,
- Barre de seuil en jonction avec le sol existant.

Suite à la dépose du sol existant, l'ENTREPRISE, la planéité devra être garantie afin de permettre la bonne exécution du nouveau revêtement de sol.

Localisation : SE-107 et SE-108

5.5 Fourniture et pose de plinthe PVC

Après préparation du support, fourniture et pose collée des plinthes PVC de type TARALAY Vynaflex 80, ou matériaux techniquement équivalents, sur murs, doublages et cloisons.

Assemblage des plinthes PVC avec le sol PVC par thermo-soudage, y compris toutes coupes, découpes, entailles, habillages, chutes, ajustage, marouflage, arasement, calepinage et système d'accroche en accord avec le maître d'Ouvrage, protections, et nettoyage en fin des travaux.

Les jonctions sol/mur sont traitées par des profilés PVC :

- Se place en pied de cloison pour assurer une continuité entre les revêtements de sol et de mur.
- Evite l'encrassement en assurant étanchéité et esthétique.

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant et les avis techniques.

Décors et nuances au choix de l'Architecte et du Maître d'ouvrage suivant nuancier à fournir par l'entreprise.

Localisation : SE-107 et SE-108